Nations Unies COPUOS/LEGAL/T.763

COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE Sous-Comité juridique

Transcription non éditée

763ème séance Mercredi 4 avril 2007, à 15 heures Vienne

Président: M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 15 h 7.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Je déclare ouverte la 763ème réunion du Sous-Comité juridique.

Cet après-midi, le groupe de travail chargé d'examiner les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et le groupe de travail chargé d'examiner la question des pratiques des États concernant l'immatriculation des objets se réuniront pour approuver leurs rapports. Il ne s'agit pas d'ouvrir le débat, il s'agit simplement de présenter le rapport. Puisqu'il y a eu accord, il n'est pas nécessaire d'examiner le texte paragraphe par paragraphe, enfin ça c'est une modeste proposition que fait le Président. Chaque président de groupe de travail est maître de ses affaires, c'est donc une simple proposition que je fais.

Ensuite, nous allons terminer l'examen de la question 6, "Définition et délimitation de l'espace et les pratiques sur l'immatriculation des objets spatiaux". Si le temps nous le permet, je pense que nous allons d'ailleurs avoir assez de temps, nous allons ensuite commencer l'approbation du rapport du Sous-Comité juridique. Je demanderai aux deux présidents des groupes de travail, puisqu'il n'y a pas de divergences, je propose que l'on passe rapidement à l'adoption de ces rapports des groupes de travail.

Maintenant, le président du groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace est

cordialement invité à venir au podium pour le groupe de travail.

La séance est suspendue à 15 h 10; elle est reprise à 15 h 29.

PRÉSIDENT Le [interprétation l'espagnol]: Merci. Je vois que la délégation du Brésil comporte beaucoup de personnes ce qui me fait très plaisir. De toute façon, ce n'est pas la même chose que pour le football. Mais je voudrais remercier le président qui a travaillé à la présidence du groupe de travail sur la définition et la délimitation, je veux le remercier parce que ce n'est pas une question facile et je le remercie d'avoir proposé cette question pour examen. Maintenant nous sommes en train d'approuver en plénière le rapport qui vient d'être approuvé par le groupe de travail. Excusez-moi, je vais peut-être donner la parole à mon ami Monserrat Filho qui va nous présenter le rapport.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) [interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, j'ai le plaisir de vous communiquer que le travail du groupe de travail sur la question 6a) de l'ordre du jour intitulée "Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace" examinée par le Sous-Comité juridique, ce travail au sein du groupe de travail a été très productif. Nous avons tenu trois réunions pendant lesquelles nous avons pu préparer des recommandations et adopter des décisions qui

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



représentent une base pour le travail de la future réunion du Sous-Comité juridique. C'est une base pour la prochaine réunion qui aura lieu en 2008.

Le rapport du groupe de travail a été approuvé par les membres du groupe de travail. Il s'agit du document qui a la cote A/AC.105/C.2/2007/DEF/L.1. J'ai le plaisir de vous soumettre ce rapport pour que le Sous-Comité juridique l'approuve.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Je remercie Monsieur le représentant du Brésil. Je suis certain que nous tous sommes très satisfaits et heureux du travail que vous avez fait. Est-ce que nous pouvons adopter ce rapport? Si on pose la question ce serait manquer de respect à M. Monserrat Filho. Pas d'objection. Le rapport est adopté. Je vous remercie.

Le secrétariat vient de me dire que nous n'avons pas encore le rapport sur les pratiques des États pour l'immatriculation qui a été présidé par M. Kai-Uwe. Je dois vous dire que les documents seront prêts vers quatre heures de l'après-midi. Je vous propose que nous allons continuer le rapport du Sous-Comité juridique qui a été distribué ce matin. Merci.

Adoption du rapport du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

A/AC.105/C.2/L.268

Introduction

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Nous allons donc passer au document L.268. C'est un document qui ne devrait pas poser de difficultés. C'est un document de forme. Je soumets à votre examen cette première partie du rapport, la partie Introduction, paragraphe premier. Avez-vous des commentaires? Approuvé.

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 2. Des remarques sur le paragraphe 2?

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 3, y compris les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10. Avez-vous des commentaires sur le paragraphe 3 qui est donc l'ordre du jour? Pas de commentaires. Approuvé.

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 4. Des commentaires sur le paragraphe 4? Pas de commentaires. Approuvé.

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 5. Avez-vous des commentaires? Non.

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 6. Personnellement, je voudrais dire qu'il y a beaucoup d'observateurs. Pas de commentaires. Paragraphe 6 adopté.

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 7. Approuvé.

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 8. Avez-vous des commentaires? Approuvé.

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 9, a). Des commentaires? Approuvé. b) Approuvé. Nous venons donc d'approuver le rapport de ce groupe. c) Approuvé. d) Approuvé.

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 10. Il y a un certain nombre de points que je voudrais rajouter au texte, qui sont déjà mentionnés ailleurs. Pas de problèmes. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 11. Ce n'est qu'une description précise. Pas de commentaires. Adopté.

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 12. adopté.

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 13. Là il faut rajouter les chiffres exacts. Le secrétariat s'en occupera comme d'habitude. *Adopté*.

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 14. Adopté.

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 15, Échange de vues général. Approuvé.

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 16. Là il y a un petit amendement au 16. Dans le texte espagnol on dit "Le directeur du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration". Je voudrais dire qu'une déclaration "importante et circonstanciée". Approuvé.

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 17. Adopté.

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 18. Approuvé.

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 19. Avez-vous des commentaires? Approuvé.

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 20. Approuvé.

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 21. Il y a des commentaires sur le 20, ou il y avait des commentaires sur le verre d'eau que j'ai soulevé? Approuvé.

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 22. L'Égypte.

M. M. H. MAHMOUD (Égypte) [interprétation de l'anglais]: Excusez-moi Monsieur le Président. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, ma délégation a fait des interventions qui ne sont pas incorporées dans le projet de rapport. On pourrait peut-être le mentionner après le paragraphe 21. Je vous propose donc de rajouter ce qui suit:

"Le transfert de technologie spatiale pourrait constituer une garantie pour" [Le Président l'interrompt].

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Je voudrais vous demander de bien vouloir le dire plus lentement. Pourriez-vous s'il vous plaît nous le lire lentement pour que le secrétariat puisse noter votre texte, pour que nous puissions en tenir compte.

M. M. H. MAHMOUD (Égypte) [interprétation de l'anglais] :

"Le point de vue a été exprimé que le transfert de technologie spatiale pourrait constituer une garantie afin de permettre une participation active de tous les pays notamment les pays en développement, aux activités spatiales et souligner l'importance et le privilège d'être partie aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace".

Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Je vous remercie. En effet, je me souviens que vous avez fait cette déclaration, donc on pourrait en faire le paragraphe 21 bis et nous saluons la présence de la représentante de l'Équateur.

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Nous allons passer au paragraphe 22. S'il n'y a pas d'objection, le Président souhaiterait qu'à la fin du paragraphe on rajoute ce qui suit, je vais vous donner lecture lentement du texte proposé.

"Il a également été décidé à Quito que la Sixième Conférence de l'espace pour les Amériques se tiendrait au Guatemala dans la ville d'Antigua en 2009. C'était la suite d'une proposition explicite mentionnée précisément par le Gouvernement du Guatemala."

C'est tout. Avec cet amendement, puis-je demander au représentant de l'Équateur si elle a des commentaires sur le paragraphe. Le 21bis a également été adopté. Avez-vous des commentaires sur le 22? *Adopté*.

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 23. Avez-vous des commentaires sur le 23? Approuvé.

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 24. Approuvé.

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 25. Égypte.

M. M. H. MAHMOUD (Égypte) [interprétation de l'anglais]: Merci. Je voudrais également refléter la position énoncée par ma délégation au 25bis. Je dirais, à ce paragraphe 25bis:

"Le point de vue a été exprimé que les directives sur l'atténuation des débris spatiaux portent sur l'atténuation des débris spatiaux futurs ou à venir, il importe de tenir compte de dispositions pour l'atténuation des débris spatiaux existants et que ces directives devraient tenir compte des points suivants: a) Les États dont les activités favorisent la formation des débris spatiaux existants devraient assumer leurs responsabilités dans le cadre de l'atténuation des débris existants; b) Ces modalités ne devraient pas constituer d'obstacles qui pourraient empêcher les pays en développement de procéder à des activités dans l'espace extra-atmosphérique."

Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Je vous remercie. Cela pourrait devenir le paragraphe 25bis. Je demanderai au représentant de l'Égypte, pour que nous soyons sûr que votre position soit bien reflétée, que vous passiez votre texte au secrétariat par écrit, pour que le texte exact soit reflété.

Vous avez des commentaires sur le 25bis. Le représentant de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur le Président. J'ai écouté avec beaucoup d'attention la présentation de ce texte par l'Égypte et j'ai pensé que c'était un texte long et circonstancié, qui contenait différents éléments. J'aimerais lui demander de bien vouloir raccourcir le texte. Nous avons dans le rapport la position de plusieurs délégations, d'une délégation, etc., mais souvent ce n'est qu'un résumé d'une ou deux lignes, et là on nous propose la position d'une délégation qui est exprimée de façon un peu longue. Je demanderai au représentant de l'Égypte de bien vouloir abréger son texte le moment venu.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Je voudrais faire un commentaire. Premièrement, l'opinion exprimée en deux lignes me paraît un petit peu abrupte, un petit peu réducteur. Bien sûr, le représentant de l'Égypte pourrait essayer de résumer sa position, bien sûr chaque délégation veut que sa position soit reflétée et consignée in extenso, mais il y a des incidences financières si le texte est trop long.

Donc, tout d'abord, je demanderai instamment au représentant de l'Égypte d'abréger son texte et je vais demander au secrétariat également de faire de son mieux.

Pouvons-nous adopter le 25bis, mais je vous garantis que les points essentiels de votre intervention seront reflétés dans le texte du rapport.

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 26. Avez-vous des commentaires sur le 26? Pas de commentaires. Approuvé.

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 27. Des commentaires sur le 27? Approuvé.

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 28. Des commentaires sur le 28? Approuvé.

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Paragraphe 29. Des commentaires sur le 29? Pas de commentaires. Approuvé.

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 30. Il n'y en a pas.

Le représentant de la République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur le Président. Je ne veux pas vous empêcher de poursuivre l'examen du rapport si vous le souhaitez, mais le rapport sur le "Débat général" est un petit peu bref, succinct, résumé et je sais, je me rends compte que toutes les opinions qui ont été exprimées pendant le "Débat général" n'ont pas été reflétées. Par exemple, ma délégation au titre du point 3, "Échange de vues général", a également présenté une évaluation de l'Atelier qui s'est tenu à Kiev l'année dernière. Nous avions également fait des commentaires sur la dernière phase du rapport portant sur l'immatriculation des objets spatiaux et nous avions dit que nous préférions que ce texte soit rajouté sous forme de résolution et cela ne figure pas non plus dans le texte, mais cela sera peut-être dans les autres parties du rapport que nous n'avons pas encore sous les yeux. S'il s'avère que ces éléments sont repris dans d'autres parties du rapport, je ne dirai rien, toutefois si je ne le retrouve pas ailleurs, je devrai revenir à cette partie portant sur l'"Échange de vues général".

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Je vais donner la parole à la Fédération de Russie dans quelques instants, mais tout d'abord je vais donner la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. ?? (Fédération de Russie) [interprétation du russe]: Merci, Monsieur le Président. Nous voudrions nous associer à l'opinion que vient

La séance est suspendue à 16 h 2;

elle est reprise à 16 h 55.

d'exprimer la République tchèque. Nous non plus nous n'avons pas trouvé dans le rapport la position de notre délégation sur la nécessité d'élaboration d'une convention unique, c'est un élément important pour nous et je suis sûr que d'autres délégations seront d'accord et nous aimerions que notre position soit dûment reflétée dans le rapport. Nous proposons d'étoffer un tout petit peu cette partie "II. Échange de vues général" pour que les positions des différentes délégations soient dûment reflétées. Merci.

- Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Merci. Je pense que ces deux délégations ont tout à fait raison. Le Directeur du Bureau des affaires spatiales.
- M. S. CAMACHO LARA (Bureau des affaires spatiales) [interprétation de l'anglais] : Je vais vous expliquer comment nous avons préparé le rapport. Certaines des déclarations qui ont été faites au titre du point 3, "Échange de vues général", sont reflétées dans les parties suivantes du rapport. Vous les retrouverez dans les parties suivantes ou parfois vous ne les retrouverez pas parce que cela a été inclus dans la déclaration du Président, parce qu'aux Nations Unies, on a tendance à limiter la longueur des rapports pour des raisons financières, donc on nous incite à produire des rapports aussi succincts que possible et d'indiquer que les points saillants. Le secrétariat reprend ces éléments et les reflète soit dans la section "Échange de vues" ou dans les autres parties pertinentes. Nous avons donc essayé d'être aussi complets que possible mais nous ne voulions pas non plus abréger trop le rapport pour ne pas pêcher contre le fond. Si vous pensez qu'il manque quelque chose, on peut toujours le rajouter, mais peut-être que votre position est reflétée dans les autres parties pertinentes.
- Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Merci. Ces indications que vient de nous donner le Bureau des affaires spatiales me paraissent tout à fait judicieuses. Lorsque nous parlons de propositions fondamentales ou sur le fond, cela a plus de poids que si on les mentionne dans les parties pertinentes du rapport.

Je ne vois pas d'autres commentaires. J'en conclus que cette *première partie du rapport est adoptée*.

Maintenant le groupe de travail sur le point 9 va être reconvoqué. Est-ce que les documents pertinents, le rapport de ce groupe, ont été distribués pour que nous puissions ensuite l'adopter en plénière? Les documents ont été distribués. Je voudrais demander au président du groupe de travail sur le point 9 de bien vouloir passer à l'adoption du rapport et ensuite, nous pourrons l'adopter ici en plénière. La séance est levée.

- Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Mesdames et Messieurs les délégués, dans le cadre du groupe de travail on a adopté les textes nécessaires relatifs au point 9. Je donne maintenant la parole au président du groupe de travail pour qu'il présente son rapport.
- K.-U. SCHROGL (Allemagne) [interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le groupe de travail sur "La pratique des États et des internationales organisations concernant l'immatriculation des objets spatiaux" a tenu cinq séance et à la fin de la cinquième séance a adopté le rapport du groupe de travail. Le rapport du groupe contenu dans le document A/AC.105/C.2/2007/REG/L.1 et plusieurs amendements qui ont présentés pendant la session. Je vous rappellerai que ce rapport reflète les résultats de notre plan de travail pluriannuel. Il a été organisé dans le cadre du groupe de travail un format qui une fois de plus s'est avéré très utile. Je voudrais également vous rappeler qu'au cours de la première année du plan, le groupe de travail était dirigé par Niklas Hedman et si on nous félicite pour les résultats, je suis prêt à partager les félicitations, mais si quelqu'un n'est pas content, c'est M. Hedman qui va assumer le mécontentement. Le rapport est rédigé de façon à présenter les antécédents, l'historique de la question, une délégation l'avait souhaité donc on a présenté les antécédents de la question pour que chaque délégation et les lecteurs extérieurs puissent savoir comment la question a été traitée.

Par ailleurs, le rapport contient un appendice qui peut constituer la base d'une résolution à l'Assemblée générale. Tout cela a été rendu possible grâce au travail dévoué des délégations et grâce à leur esprit de coopération et de compromis.

Sur ces quelques mots, Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport du groupe de travail pour adoption par le Sous-Comité.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'espagnol]: Je remercie le président du groupe de travail. Je ne pense pas qu'il y ait eu un changement d'avis au cours des deux dernières minutes, c'est pourquoi je vous propose d'approuver le projet de rapport du groupe de travail ainsi que son appendice et s'il y a des problèmes à l'avenir, la responsabilité n'ira pas à la délégation allemande, mais la responsabilité ira à Kai-Uwe. Alors nous considérons que tout le rapport est adopté.

Nous allons maintenant passer aux communications habituelles.

Mesdames, Messieurs les délégués, nous allons maintenant lever la séance. Avant que de le faire, je voudrais vous rappeler le programme pour demain matin. Demain matin, nous allons avoir notre dernière réunion le matin. Nous allons nous

retrouver à 10 heures précises et nous allons poursuivre et adopter le rapport du Sous-Comité. S'il n'y a pas d'observations la séance est levée. Merci

La séance est levée à 16 h 2.